Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261103-DLIB_202610_02-DE

Pluguffan Pluguen
Au coeur de la Cornouaille
E-Kreizh Kerne

COMMUNE DE PLUGUFFAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
22/10/2026

N° : 2026-10-02
Domaine d'intervention : 7.5
Nomenclature « Actes »

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 27
Représentés : 0
Votants : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pluguffan, dument convoqué le seize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Etaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique, M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme RAOUL Viviane.
Etaient absents excusés : 0
Pouvoirs : 0
Etaient absents : 0
Mme LE LAN Mariannick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention au Département (Pacte Finistère) : travaux d'entretien de voirie communale « route de Dour Gras »

La route de Dour Gras assure la desserte de plusieurs habitations, exploitations agricoles et propriétés rurales. Elle sert également d'itinéraire traversant entre deux voies départementales. L'état de cette voirie s'est fortement dégradé à la suite de la mise en place de la déviation instaurée lors des travaux de réalisation du pont-cadre de la voie verte sur la RD56. Pendant plusieurs semaines une partie significative du trafic a été reportée sur cette voie communale ce qui, couplé à de fortes précipitations, a entraîné une dégradation importante du revêtement ainsi que de la structure de la chaussée.
Le montant des travaux à engager pour assurer la pérennité de cette infrastructure et assurer la sécurité des usagers est estimé à 120 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261103-DLIB_202610_02-DE

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département du Finistère, d'un montant de 30 000 €, au titre du Pacte Finistère 2030, suivant le plan de financement prévisionnel ci-après :

FINANCEURS	Dépenses subventionnables HT	Taux	Montant sollicité de la subvention
Département du Finistère (Pacte Finistère)	120 000 €	25 %	30 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage		75 %	90 000 €
Coût de l'opération HT		100%	120 000 €

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le montant du projet et le plan de financement proposé ;
VU l'avis favorable de la commission "Finances et affaires générales" réunie le 07 octobre 2026 ;
Entendu l'exposé de Monsieur Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité, des suffrages exprimés**,**
Pour : 21
Contre : 0
Abstention :6

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale – route de Dour Gras – pour un montant prévisionnel de 120 000 € HT ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **S'ENGAGE** à ne pas bénéficier de plus de 80 % d'aides publiques par rapport au coût total du projet ;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au financement de cette opération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer auprès du Département du Finistère un dossier de demande de subvention au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 » ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tous documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré le 22 octobre 2026
Certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire,
Pascal LINCOT